


|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>République Française</b><br><b>Département de Haute-Savoie</b><br><br><b>COMMUNE DE</b><br><b>ONNION</b><br><br>  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES</b><br><b>DÉLIBÉRATIONS</b><br><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br><br><b>☞ Séance du 08 AVRIL 2025 ☞</b>                                     |   |
| L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire, |   |   |
| Nombre de conseillers en exercice : 15<br>Présents : 14<br>Mme JEANTET Anne est arrivée à 20h00<br>Pouvoirs : 01 (JACQUARD Thierry ayant donné procuration à WAILL Benoît)<br>Votants : 15<br>Secrétaire de séance : PASSY Dominique                          |   |   |
| Absents : 0<br>Absents excusés : 01   |   |   |
| <b>Présent Absent</b><br>GERVAIS André            ✓<br>VELAT Jocelyne           ✓<br>PAPI Guillaume           ✓<br>MAURE Nadine            ✓<br>JADOT Jean-Noël        ✓  | <b>Présent Absent</b><br>GERVAIS Jean-Claude   ✓<br>MAURE Sigrid            ✓<br>OBERSON Jean-François   ✓<br>MAURE Céline            ✓<br>PASSY Dominique        ✓ | <b>Présent Absent</b><br>JACQUARD Thierry        ✓<br>CHARDON Brigitte        ✓<br>JEANTET Anne            ✓<br>HAY Matthieu            ✓<br>WAILL Benoist            ✓ |

|  |  |
|--|--|
| Délibération n° 31_2025<br>ADOPTÉE à l'Unanimité | Décisions budgétaires – Approbation de la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif – Exercice 2025 - du budget principal (M57) |
|--|--|

#### Le rapporteur : M. Le Maire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif du budget principal M57 pour l'année 2025.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la note de synthèse brève et synthétique du budget primitif du budget principal M57 pour l'année 2025, annexée à la présente délibération.

**CHARGE M.** Le Maire de mettre ce document en ligne sur le site internet de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2025,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,  
PASSY Dominique



Le Maire,  
GERVAIS André

